

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un
établissement d'entreprise

Personnes
physiques
et personnes
morales

Municipalité

SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

Scrutin du

2022 11 13

année mois jour

OBJET : Projet de règlement #479-22 modifiant le règlement de zonage #400-12 afin d'agrandir la zone résidentielle de villégiature RV-5 à même une partie de la zone forestière FO-4.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par SERGE ALLAIRE, greffier ou secrétaire-trésorier :

➔ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2022	02	07
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2022	10	14
année	mois	jour

**

➔ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET

➔ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2022	02	07
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2022	02	07
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le

2022	10	14
année	mois	jour

**

➔ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.

ET
⇒

aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le

2022	02	07	*
année	mois	jour	

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2022	02	07	*
année	mois	jour	

2022	10	14	**
année	mois	jour	

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2022	10	14	**
année	mois	jour	

mais **au plus tard** le

2022	11	01
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant

la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

SERGE ALLAIRE

Prénom et nom

418 337-6741

Ind.rég. Numéro de téléphone

260, RUE PETTIGREW SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

Adresse

G0A 4A0

Code postal

Signature

Donné à

SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

Municipalité

, le

2022	09	28
année	mois	jour

Serge Allaire
Greffier ou secrétaire-trésorier